MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLF 29 - 8 - 88036495

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS
ABONNEMENT ANNUEL : 100 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 895 48 48
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

26 Avril 1985 N° de série continue 94 Bulletin n° 9

DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER :
SIGNALEZ NOUS TOUT DEPERISSEMENT BRUTAL ET INEXPLIQUE au 93.56.86 ou au 42.77.68

. surveillez particulièrement les jeunes vergers et les variétés sensibles
TABLEAU DE SENSIBILITE DES VARIETES : dernière mise à jour.
CONSERVEZ LE ET CONSULTEZ LE pour effectuer vos futures plantations.

ARBRES FRUITIERS ET VIGNE

PROTECTION APRES UNE CHUTE DE GRELE

. Intervenez le plus tôt possible après la chute
Plus le traitement est tardif, plus il perd de son efficacité.
Au-delà de 24 à 36 heures après, toute protection devient aléatoire. Intervenez impérativement dans les 24 heures si vous utilisez un produit de contact.

Produits utilisables :

. Sur arbres fruitiers : captane (nb spéc.), bénomyl, carbendazyme (nb spéc.), thiophanate méthyl (PELT 44, PELTIS 40), iprodione (ROVRAL), vinchlozoline (RONILAN), triforine (SAPROL)

. Sur vigne : folpel 300 g ma/hl (nb spéc.), captane 500g ma/hl (nb spéc.), dichlofluanide 200g ma/hl (EUPARENE)

ACARIENS ROUGES

Situations précoces et moyennes CHAMBONAS, ST JUST, GROSPIERRES, AUBENAS, LUSSAS.
Le traitement sur le maximum des éclosions des oeufs d'hiver, s'il n'est déjà fait, doit être réalisé dès réception.
Situations tardives (MONTPEZAT, MEYRAS) Prévoyez cette intervention vers les 30 avril - 2 mai.

ARBRES FRUITIERS

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

Pucerons : vert du pêcher ou du prunier, noir du cerisier : surveillez les jeunes colonies
S'il faut un traitement, plus vous le réaliserez tôt, plus il sera efficace.
Un traitement tardif intervient sur des grosses colonies difficiles à détruire, alors qu'elles ont déjà commis des dégâts ... et il risque de détruire les auxiliaires.
Choisissez le produit en fonction de la présence éventuelle d'autres ravageurs (chenilles défoliatrices sur cerisier, hoplocampe sur prunier, etc...) et de la présence d'auxiliaires.

P. 225

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

PECHER

Oïdium : Le printemps est une période critique
En verger sensible : maintenez la protection en intervenant tous les 12 jours.
En verger peu sensible : vous pourrez attendre l'apparition des 1er symptômes, mais attention, ceux-ci apparaissent d'abord sur fruits.

PECHER - POMMIER

Tavelure : maintenez la protection
Pucerons cendré et mauve : ne laissez pas développer leurs colonies.
En présence de ces pucerons après la floraison, intervenez avec pirimicarbe à 37,5g ma/hl (PIRIMOR G).
Sur pommier se développent en ce moment des colonies parfois assez nombreuses de pucerons vert pâle, ceux-ci ne sont pas dangereux car ils vont bientôt migrer (seuil d'intervention : 60 % des bouquets occupés).

VIGNE

EXCORIOSE : Les pluies du début de la semaine ont provoqué des contaminations.
Soignez la protection.

BLACK ROT : Commencez la protection préventive dans les foyers habituels.
Parmi les produits utilisables :
. Dithiocarbamates: manèbe à 280g ma/hl (nb spéc.), mancozèbe à 280g ma/hl (nb spéc.), propinèbe à 280g ma/hl (ANTRACOL), zinèbe à 280g ma/hl (nb spéc.).
. Captafol à 180g ma/hl (DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN liquide) etc ...
Des informations plus précises paraîtront dans le prochain bulletin.

OIDIUM : Réalisez la 1ère intervention dès le stade 2 - 5 feuilles.

Le programme classique comprend au moins 3 interventions spécifiques :
. le 1er traitement au stade 2-5 feuilles renouvelé 15 jours après sur cepages sensibles (Carignan, Cinsault Alphonse Lavallée, Chasselas ...)
. le 2me traitement pendant la floraison
. le 3me traitement au stade grain de la grosseur d'un petit pois.

Remarques :
. Ces interventions de base seront de préférence des poudrages de soufre à la dose de 20 à 30 kgs/ha selon l'époque.
. Après la floraison, les traitements seront renouvelés selon la pression de la maladie.
. Sur certains cépages tel Aramon, Grenache vous avez pu observer ces années dernières des attaques directes sur les grappes sans sympômes préalables. Sur ces cépages, ne relâchez pas la protection après la nouaison.

Produits utilisables :
Les soufres : Ils ont une durée d'action d'environ 10 jours s'ils ne sont pas lessivés.
. Soufre en poudrage : intéressant par sa bonne répartition sur les parties vertes de la vigne et son action sur la végétation et les acariens.
. Soufre mouillable à 10kg/ha
Les fongicides de synthèse

fénarimol (RUBIGAN, RUBIFLO)	penconazol (TOPAZE)	nuarimol (TRIMIDAL)
en association (ALLIANCE)	triadiméfon (BAYLETON)	dichlobutrazol(VIGIL)
triforine (DENARIN, SAPROL)	en association (DIAMETAN B)	triadiménol (BAYFIDAN, BAYTAN 5)

VIGIL n'est pas utilisable sur tous les cépages. Renseignez-vous.
Tous ces produits seront utilisés tous les 10 à 14 jours. Pénétrants (mais peu ou pas systémiques), ils sont à l'abri du lessivage dès lors que la bouillie a pu sécher sur la végétation après son application.
. le dinocap (KARATHANE) présente un effet curatif intéressant, mais la rémanence est faible.

PETITS FRUITS

FRAISIER : Respectez les délais d'emploi des produits avant récolte.
EUPARENE interdit 7 jours, ROVRAL, 2 jours et RONILAN 3 jours avant récolte.

FRAMBOISIER : Bientôt le 1er traitement contre les vers. Voyez notre canevas.

CASSIS : Commencez la protection contre l'oïdium dès la fin de la floraison.

.../...

Service de la Protection
des Végétaux

INFORMATIONS A L'INTENTION DES EXPORTATEURS DE POMMES ET POIRES VERS LES U.S.A.

Campagne 1985 - 1986

Les pommes et poires destinées à l'exportation vers les USA, doivent répondre aux conditions sanitaires suivantes :

. fruits indemnes de maladies, de ravageurs, tel que Leucoptera scitella, mais également de mollusques ;
. fruits traités au froid (0° durant 15 jours) dans des installations spécialement agréées (en France, en bateau ou aux USA).

A cette fin :

1) les fruits doivent provenir de vergers et stations agréés par le Service de la Protection des Végétaux selon le cahier des charges relatif à l'Amérique du Nord ;
2) les lots doivent être inspectés et traités sous le contrôle des services phytosanitaires américains (APHIS-PPQ).

Le choix suivant a été soumis aux exportateurs :

- soit tous les lots exportés sont inspectés à l'arrivée aux USA
- soit tous les lots exportés sont inspectés au départ en France

Il a été décidé de maintenir le schéma d'agrément déjà pratiqué, à savoir le contrôle phytosanitaire au départ de France par des Inspecteurs américains.

Pour un bon déroulement de la campagne ce système impose une **parfaite coordination du travail des agents américains.**

Seuls les opérateurs ayant fait connaître leurs projets d'exportation peuvent bénéficier de cet agrément au départ. **Tous les lots sans exception, expédiés vers les USA devront être inspectés avant départ par les agents APHIS-USDA** oeuvrant en collaboration avec le Service de la Protection des Végétaux. Aucune demande en cours de campagne ne pourra être prise en compte.

CALENDRIER DES DEMARCHES

1er Mai : dépôt de candidature pour l'exportation vers les USA, auprès de - M. CAMPOCASSO - 76, Allée Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE, chargé de rassembler les candidatures et de présenter la demande des inspecteurs auprès de l'APHIS avec estimation des quantités qui seront exportées sachant qu'une estimation par léger excès est préférable, date de début des expéditions et calendrier prévisionnel...

1er Juin : engagement financier dépôt de caution pour l'inspection US, sachant que le coût d'un inspecteur par jour peut être évalué (sur base des données appliquées en 1984) comme suit :

150 $ salaires + charges
60 $ minimum d'indemnités
\+ 14 % du total
\+ frais de voyage et déplacement
\+ 25 $ de l'heure supplémentaire + charges

1er Juillet : demande d'agrément des vergers auprès de la Protection des Végétaux avec engagement de X Frs/ha (montant qui sera être précisé en mai) à verser à l'INTERFEL (50 Frs en 84).

Pour toute information complémentaire, il vous est possible de contacter : Melle AGNARD (SPV PARIS - 584.13.13), Mme THOUROUDE (DPE PARIS - 555.95.50) et M. RIGAULT (CFCE - 505.30.00)

P 226

I.N.R.A.
PHYTOBACTERIOLOGIE - ANGERS

PROTECTION DES VEGETAUX
RHONE-ALPES - Poste de Valence

SENSIBILITE DES VARIETES DE PECHER AU DEPERISSEMENT BACTERIEN
(mise à jour en Décembre 1984)

Classe-Catégorie	Variétés très sensibles	Variétés moyennement sensibles	Variétés peu sensibles*
PECHES A CHAIR JAUNE	BLAKE CARDINAL EARLY O'HENRY(R) (GRANBO) FAIRHAVEN FAYETTE GINARED (R) HALEHAVEN LAURE LISBETH (R) (GRABELLE) MAYCREST (R) MINASTAR MERRIL A 19.34 O'HENRY (R) (MERCIL) REDCAL (R) ROYAL APRIL (R) (ZAILUR) SPRINGCREST SPRINGLADY (R)(MERSPRI) SUNCREST J.H. HALE	COLLINS EARLY ELBERTA EARLIHALE EARLIRED FICKSBURG FIRERED (R) GARNET BEAUTY EMERY/INRA 3791 JULY LADY (R) LORING LATE SUNCREST MAXIRED (R) (ESRED) MERBELLE MERRIL FRANCISCAN (R) MERRIL GEMFREE MERRIL 49 MERRIL SUNDANCE (R) MERINE (R) (BABIOLE) NORMAN PEKIN REDTOP ROYAL GOLD (R) ROYAL MAY (R) SOUTHLAND SPRINGOLD SUMMERTIME TROY	AMBERGOLD (R) BISCOE CANDOR CLIO DIXIRED EARLIGLO EARLY REDHAVEN HARBRITE HARKEN MAXIGOLD (R) (ESPEU) REDHAVEN REDSKIN ROYAL CREST (R)(ZAICRETA) ROYAL CRIMSON(R)(ZAIRIMO) RUBIDOUX SUNHAVEN VELVET WHYMOT WIMBLO
PECHES A CHAIR BLANCHE	ARNAUD 3 EARLY WHITE GLOBE (R) (ARMDON) GUILLOUX ELEGANTE IMPERO MADAME GIRERD REDWING REINE DES VERGERS SUMMER PEARL	ANABELLE (R)(ZAINALE) ANITA (R)(ZAITAKI) BELLINA (R)(VOGUE) BETTY (R)(ZAITIBE) GENADIX 4 (R) GENADIX 5 GENADIX 6 GENADIX 7 (R) HENRI MOULIN RUBIETTE (R)(COLOMBA) SPRINGTIME WHITE GLOBE (R) (ARMNE)	ALEXANDRA (R)(ZAINARA) AMSDEN BARBARA (R)(ZAIBABA) INRA 3658 INRA 3693 MICHELINI MIREILLE(R)(MEYSTAR) RIBET ROBIN SILVER LOGAN (R)(LOGESIL)
BRUGNONS NECTARINES CHAIR BLANCHE	JACQUOTTE (R)(ESJA) MORTON	FUZALODE (R) JUNYRED (R)(ESMARED) SILVER LODE	IMRA 3671 NECTAROSE NECTAHEART SNOW QUEEN (R)
BRUGNONS NECTARINES A CHAIR JAUNE	EARLY SUNGRAND FAIRLANGE FUZADOR NECTARED 8 NIAGARA (R)(ANDAMI) STARK REDGOLD(R)(ANDOSA) SUMMERGRAND (R)(ANDREA)	ARMKING (R) AUTUMN FREE (R)(ANDACAS) CAMARIET(R)(ESGOLD) CRIMSON GOLD (R) CROQUELARDIT (R)(ESCOT) ESMET FLAVORTOP FUZZLESS BERTA MAYFAIR (R)(ANDEARLY) MAYRED (R) REDFREE (R)(ANDARO) REDJUNE (R) ROYAL GIANT (R)(ZAIGINA) STARK DELICIOUS (R)(ANDAT) STARK SUNGLO (R)(ANDUP) SUNFRE TOM GRAND (R)(ANDAXI)	AURELIO GRAND(R)(ANDRUS) FANTASIA INDEPENDENCE MOONGRAND (R)(ANDALU) NECTARED 4 NECTARED 6 RED DIAMOND (R)(ANDANO) RUBYGOLD (R) SUNKING ZEEGOLD (R)
PAVIES	ANDROSS BABYGOLD 5 BABYGOLD 6 BABYGOLD 9 DIXON EVERTS FORTUNA KLAMT LOADEL SHASTA VIVIAN	BABYGOLD 7 BABYGOLD 8 FREDERICA (R)(CATHERINA) SUDANEL SUNCLING TROUBADOR (R)(BALADIN) VESUVIO	

* Les variétés classées "Peu sensibles" tolèrent la maladie dans la mesure où la pression d'inoculum est moyenne ou faible. Dans le cas contraire on constate une mortalité non négligeable. Cela signifie donc que la plantation d'une variété de ce groupe n'exclut absolument pas la nécessité de mettre en oeuvre toutes les mesures d'ordre prophylactique, cultural ou chimique propres à lutter contre le Dépérissement bactérien.